

UNIVERSITE DE NICE - SOPHIA ANTIPOLIS

Institut
d'Etudes et de Recherches
Interethniques et Interculturelles

Centre d'Etude des Plurilinguismes

Agence de Coopération Culturelle et Technique

NORME ENDOGENE ET NORMES PEDAGOGIQUES
EN AFRIQUE NOIRE

Actes du séminaire de la Baume-lès-Aix

7 - 9 juillet 1990

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE
SECTION LETTRES
100, Bd Herriot
06200 NICE

Publication de l'IDERIC
CEP



C.7595
B.14

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Section 104
of the
Copyright Act

Section 104
of the
Copyright Act

Section 104
of the
Copyright Act

Section 104
of the
Copyright Act

Section 104
of the
Copyright Act

SECTION 104
OF THE
COPYRIGHT ACT

Section 104
of the
Copyright Act

AVANT PROPOS

Ce compte rendu a été établi à partir de notes manuscrites et d'enregistrements d'audibilité très inégale. Il est donc certainement incomplet et peut-être sur certains points erroné. Les rectifications, compléments ou commentaires, seraient les bienvenus ; il pourrait en être fait état dans des correspondances ultérieures. On s'est efforcé non de transcrire les débats, tâche pratiquement impossible, mais d'en opérer une synthèse. L'ordonnance générale des séances a été respectée, mais on a souvent pris des libertés avec la chronologie : des éléments d'information épars dans la conversation se sont ainsi trouvés regroupés. Nous espérons que la réduction à l'écrit de nos interactions orales n'en aura pas trop altéré l'esprit ni la teneur.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE
SECTION LETTRES
100, Bd Herriot
06200 NICE

Cn. 7595

CADRES SOCIOLINGUISTIQUES

En l'état actuel de notre information, il semble que la recherche doive s'inscrire sur le plan sociolinguistique dans un espace limité par deux situations polaires : celle de la République Centrafricaine où les domaines qui pourraient être ceux d'un français endogène sont apparemment occupés par le sango ou par le discours mixte dit fransango, et la situation constatée dans le sud du Cameroun (le nord étant foudlophone) où existe, selon P. Renaud, une variété camerounaise du français. Cette variété est caractérisée par des particularités grammaticales et lexicales repérables, par l'extension de son emploi, chez les jeunes citadins, à toutes les fonctions qu'assure normalement le parler d'une communauté, et par sa diversification en registres nombreux. Il y a continuité entre français "standard", français camerounais et argots, les membres de l'"élite" utilisant la variété locale comme un registre familier.

Entre ces deux pôles, il reste à situer, compte tenu des compétences des participants au présent programme, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso, le Sénégal et le Zaïre. Pour le Congo, nous disposons de l'ouvrage récent de A. Queffelec (*Le français au Congo*, Paris, l'Harmattan, 1990). L'auteur signale le taux élevé de scolarisation et la médiocrité de l'enseignement : le français, largement répandu au Congo, y est mal appris. Ce français mal appris est utilisé par la majorité des Congolais comme langue de prestige, mais aussi dans la communication interethnique comme langue neutre (ce que ne sont pas les deux grands véhiculaires africains : lingala et munukutuba). Ce second usage tend à s'imposer comme norme locale, du fait de son utilisation dans l'enseignement et dans les media. Les congolismes lexicaux et syntaxiques sont fortement intériorisés, même par les catégories sociales les plus instruites.

Dans un texte rédigé il y a quelques mois, J. M. Lescutier évoque pour la Côte d'Ivoire deux centres d'irradiation du français. L'un de ceux-ci est l'enseignement scolaire qui engendre une nébuleuse de variantes approximatives individuelles ; l'autre est l'emploi du français populaire ivoirien (F. P. I.) marqué par une grande variabilité. Entre ces deux centres se situe une zone intermédiaire occupée par une masse croissante de locuteurs dont la compétence inclut en proportions diverses les productions de l'un et de l'autre. Cette zone est le lieu possible d'un processus d'appropriation. Cette appropriation est en cours selon Y. Simard qui parle de français à norme locale.

Au Burkina-Faso, le français, langue officielle et langue scolaire, est confronté à deux grandes langues locales : le moore à Ouagadougou et en pays mossi, le dioula

à Bobo-Dioulasso et dans les territoires de l'ouest, et aussi à un usage populaire, le "français façon" dont l'importance reste à déterminer.

On s'attend à trouver au Sénégal une situation analogue à celle de la R. C. A., les composantes du répertoire urbain étant le français, le wolof et le franlof. Il en va de même au Zaïre où, à Kinshasa du moins, le français se trouve en concurrence avec le lingala, langue urbaine, langue de la capitale et langue du pouvoir.

Il apparaît donc qu'un facteur déterminant le statut sociolinguistique du français est la présence ou l'absence d'une ou de plusieurs grandes langues africaines assumant les fonctions qui ne sont pas institutionnellement réservées au français et éventuellement une partie de celles-ci. Sont également importantes les connotations sociopolitiques de ces langues africaines qui peuvent dans une certaine mesure annuler leur prééminence et laisser le champ libre au développement d'une forme populaire de français.

Il convient maintenant de confronter ce schéma imprécis aux données de l'expérience.

Le Zaïre (exposé de Madame C. Dousset)

Il n'est question ici que de la situation du français à Kinshasa. D'après les renseignements recueillis, l'usage du français est plus répandu à Lubumbashi, ville de tradition universitaire et qui s'oppose comme foyer de culture à la capitale, siège du pouvoir politique et économique.

On n'entend pas parler français dans les rues de Kinshasa ; même dans les ministères, les entretiens entre fonctionnaires ont lieu en lingala ou dans la langue nationale employée par le chef de service, si ses proches collaborateurs sont de même origine que lui. Il n'y a pas de "petit français", mis à part les productions approximatives des petites gens en contact avec les résidents étrangers. La langue commune est le lingala, métissé de français en proportion d'autant plus grande que le locuteur maîtrise moins bien le parler urbain. L'emploi du lingala est une marque d'intégration et l'on voit se développer un "petit lingala" qui a pratiquement éliminé l'indoubill, le lingala correct étant de moins en moins parlé. Pour faire de la politique ou du commerce, pour exercer une profession, le lingala est indispensable, non le français. Ce dernier, dans son emploi courant, subit d'ailleurs l'influence du lingala, au moins au niveau discursif et lexical et cela jusqu'à la fin de la première année d'université.

Le discours mixte, lingala-français, sauf dans sa fonction utilitaire ci-dessus évoquée, est peu employé en public. Une enquête serait nécessaire pour en évaluer

l'importance et en déterminer la signification ; il s'agit vraisemblablement d'un registre de discours, peut-être caractéristique des usages de certains groupes sociaux.

Le lieu normal d'apprentissage du français est l'école. Le taux de scolarisation passe pour très élevé (95 %), mais le français ne devient langue d'enseignement qu'après les deux premières années d'enseignement primaire. Les enfants entrent à l'école avec un bagage d'environ trois cents mots français, sémantiquement "pervertis" par l'usage local. Cette perversion ne sera corrigée qu'à l'extrême fin de la scolarité : elle demeurera vivace jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur auquel accèdent 20 % environ des titulaires du grade équivalent au baccalauréat : les étudiants qui se destinent aux carrières de l'enseignement ou de l'information pratiquent une langue très correcte. Il n'en va pas de même pour ceux des filières conduisant aux sciences et techniques appliquées.

Il y a une disproportion remarquable entre l'intérêt porté à l'acquisition du français et son utilité pratique. Les domaines où sa connaissance est indispensable (le principal étant la politique) sont peu nombreux et pour la plupart hors de la portée de la masse des apprenants. Cependant, toutes les émissions de télévision et 60 % des émissions radiophoniques sont en français. Les parents qui le peuvent envoient leurs enfants dans des écoles privées où ils sont scolarisés (avec un succès inégal) en français. Beaucoup de femmes souhaitent apprendre le français pour aider leurs fils et leurs filles dans leurs travaux scolaires. Il semble que le français soit perçu comme une valeur sûre dans une situation politique et économique incertaine, étant une langue neutre, exempte de connotations politiques et ethniques. C'est aussi, pratiquement, une voie d'accès à la fonction publique et aux avantages sociaux (en matière de santé notamment) qui y sont attachés.

Le Cameroun (exposé de Monsieur P. Renaud)

Le français est abondamment parlé au Cameroun ; on l'entend dans la rue et même au marché. Il est très rare de rencontrer à Yaoundé quelqu'un qui soit dans l'incapacité de répondre à une question posée en français. Ce français "courant" est différent du français "standard" dispensé par l'école dont il n'a pas les connotations sociales et politiques ; il est employé par des gens de niveau social différent et il est fréquent que dans des réunions amicales, des "intellectuels" abandonnent le français standard pour la variété locale qui se présente ainsi comme l'une des composantes du répertoire dont dispose la société camerounaise. Cette variété est caractérisée par des particularités grammaticales et lexicales, par sa diversification en registres et par la diversité des fonctions qu'elle assume, surtout chez les jeunes citadins. Elle n'a plus aujourd'hui les connotations péjoratives ("mauvaise éducation") qui pesaient sur elle il y a quelques années.

Il semble que le développement de cette forme de français soit à mettre en rapport avec l'affirmation d'un sentiment d'appartenance nationale. Depuis l'indépendance, de très nombreux jeunes ont été formés par les organisations gouvernementales ; ils sont partagés les mêmes expériences, ont acquis des intérêts communs et l'identité camerounaise prime pour eux sur l'identité ethnique. Cette appartenance à la communauté nationale se manifeste par la préférence accordée aux langues véhiculaires "neutres". Là où la scolarisation est faible, ce sont les langues véhiculaires locales qui sont employées : le fulfulde (dans le nord du Cameroun) et le pidgin-english ; là où la scolarisation est forte, c'est le français camerounais qui l'emporte même sur des véhiculaires anciennement établis (ewondo dans le centre, pidgin à Douala). A Yaoundé, une complémentarité s'établit entre ewondo et français en fonction de l'âge des locuteurs : les fidèles âgés des Eglises, scolarisés par elles en ewondo, continuent à pratiquer cette langue, mais les plus jeunes ont reçu depuis l'indépendance un enseignement en français et les Eglises, pour ne pas perdre contact avec eux, ont dû en tenir compte. Une enquête récente (mars 1989) montre qu'au marché de Yaoundé, le français est plus employé que le pidgin et que l'ewondo y vient en troisième position. A Douala, le français est en concurrence avec le pidgin dans l'usage courant, l'ewondo servant de véhiculaire et le douala demeurant l'expression d'une identité ethnique prestigieuse.

Des expériences d'enseignement primaire et secondaire en langues locales sont poursuivies dans des établissements privés ; elles se heurtent à des difficultés, les enseignants devant recourir au français pour pallier une maîtrise insuffisante ou l'inadaptation du code linguistique employé. D'une manière générale, les parents d'élèves sont très réticents à l'égard de cette forme d'enseignement, à cause apparemment des références ethniques qu'elle implique et qui contredisent le sentiment d'appartenance à une entité camerounaise.

Quant au français, on continue à attacher le plus grand prix à la correction du standard, mais on pratique communément le français camerounais qui efface les différences sociales, notamment celles qui se fondent sur le niveau d'éducation. L'universitaire ou l'Européen qui veut s'intégrer parle ce français et tend à en exagérer même les particularités prosodiques ou phraséologiques. Il s'agit désormais de deux variétés distinctes entre lesquelles on commute. D'autre part on constate l'emploi sur les marchés d'un "petit français" très simplifié, utilisé éventuellement par des non-francophones (en particulier par des gens du Nord, des Haoussa), que les usagers et les étudiants qui ont procédé à l'enquête désignent par le terme de "pidgin français", peut-être par analogie avec le pidgin-english. Le bien fondé de cette analogie, c'est-à-dire la relative autonomie de ce parler par rapport à la grammaire du français, devra être vérifié.

La République Centrafricaine (exposé de Madame Wenezoui)

Comme le lingala à Kinshasa, le sango est omniprésent à Bangui. Le discours mixte (fransango) est le fait des étudiants et des lycéens. Les cadres moyens utilisent entre eux le sango, avec quelques emprunts au français : dans un bureau, le français est employé à titre d'entrée en matière, puis l'entretien se poursuit en sango. Il est vrai qu'à un certain niveau dans la hiérarchie sociale, les gens préfèrent s'exprimer en français plutôt qu'en sango ; mais il s'agit alors d'un français proche de la norme académique.

L'emploi du français est en principe requis à l'école ; une expérience d'enseignement en sango a été tentée en 1976 ; elle est demeurée sans lendemain. Cependant, il arrive souvent que dans l'enseignement primaire l'instituteur écrive en français au tableau et commente son texte en sango. La radio émet à plus de 60 % en sango ; la télévision utilise le français, avec quelques magazines en sango. Les discours politiques sont en sango, sauf si l'auditoire comprend des étrangers (diplomates par exemple). Le Chef de l'Etat donne deux versions (partiellement différentes) de ses allocutions, une en français, l'autre en sango. Le sango est constitutionnellement langue nationale depuis 1963 ; un projet en instance à la Présidence prévoit de lui conférer le statut de langue officielle ; son emploi exprime en tout cas un sentiment très vif d'appartenance à la nation centrafricaine.

Le français n'en conserve pas moins un grand prestige, principalement parce qu'il permet d'accéder à la fonction publique. Mis à part les Yakoma qui s'occupent traditionnellement de commerce et quelques individus tentés par les profits qu'est censé procurer le diamant, la plupart des Centrafricains souhaitent devenir fonctionnaires. Comme ailleurs en Afrique, le français demeure la voie d'accès à des postes auxquels tout le monde ne peut pas prétendre, mais que chacun rêve d'occuper.

Le Burkina-Faso (exposé de Madame G. Prignitz)

Le français au Burkina-Faso est employé à la radio, à la télévision et de plus en plus, semble-t-il, dans les administrations. Le français a beaucoup progressé, par rapport à des observations effectuées il y a cinq ans : il est maintenant possible à Ouagadougou d'obtenir en français un renseignement d'une femme ou d'un enfant, alors qu'il eût été préférable naguère de s'adresser à un homme de vingt à vingt-cinq ans. Les gens d'autre part hésitent moins à parler français ; ils ne sont plus paralysés par la crainte d'enfreindre le bon usage.

Ce qui n'a pas changé, c'est l'existence de deux pôles dont l'un est l'école : le taux de scolarisation est passé de 10 % dans les années 80 à environ 20 %, la proportion des filles ayant nettement augmenté. Le français "ivoirien" constitue l'autre pôle, le qualificatif correspond probablement plus à une représentation qu'à une

réalité : tout expression nouvelle est réputée ivoirienne, "de Côte". Deux faits sont nouveaux : l'un est la montée de l'Islam qui touche une partie de la population avec pour corollaire une certaine désaffection à l'égard de la civilisation "moderne", de son appareil social et de l'école dont on attend moins ; l'autre est le développement du secteur d'économie informelle qui a pour conséquence le développement d'un français acquis hors de l'école, nourri probablement par l'apport des émigrés revenus de Côte d'Ivoire où ils ne trouvaient plus d'emplois. Une enquête récente met en évidence l'émergence d'un "mésolècte" français en voie d'expansion, peu influencé par le français scolaire et qui limite le champ fonctionnel du "petit français". Il y a en quelque sorte centralisation de l'usage du français.

Sur le plan institutionnel, on retiendra surtout l'échec de l'école. Une tentative a eu lieu à la fin des années 70 pour diviser le territoire en trois zones géographiques où, pendant les deux premières années de la scolarité, l'enseignement serait donné dans des écoles pilotes respectivement en fulfulde, en dioula et en moore. L'expérience a échoué, à cause du statut très inégal des langues choisies (le dioula langue de commerçants, langue urbaine, langue régionale ; le moore langue d'empire, hégémonique ; le fulfulde idiome d'une ethnie méprisée) et à cause de l'opposition très vive des parents d'élèves et notamment des fonctionnaires. Il existe actuellement un projet d'appui à l'enseignement du français et des mathématiques, auquel participe le ministère français de la Coopération ; il concerne les trois niveaux d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, mais surtout le primaire.

Le français apparaît comme une langue neutre, surtout pour les gens de l'ouest à qui il permet d'éviter l'usage du moore ; il est employé dans les ménages mixtes de fonctionnaires et nombre d'universitaires affirment le parler régulièrement à la maison.

La Côte d'Ivoire (exposé de Monsieur Y. Simard)

Une enquête menée en 1985 parmi les étudiants de l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan a révélé que 10 % d'entre eux disaient avoir le français pour langue première. Le français est en effet très répandu en Côte d'Ivoire ; le schéma proposé par J. M. Lescutier : deux pôles d'irradiation du français, école et usage populaire (F. P. I. : français populaire ivoirien), est certainement correct. Cependant on a tendance à voir encore les choses comme on les voyait au début des années 80 : trois grandes variétés de français, le français à norme exogène, le français local ayant ses particularités propres et le F. P. I., forme basilectale qui s'est développée en raison de l'essor économique de la Côte d'Ivoire et de l'afflux de populations étrangères venues des pays limitrophes. La situation a évolué à partir de 1984. La crise économique a provoqué l'"ivoirisation", c'est-à-dire le départ des Européens, cadres techniques des entreprises et enseignants, et leur remplacement par des nationaux. Les classes se sont trouvées confiées à des enseignants formés entièrement en Côte

d'Ivoire. D'autre part l'enseignement télévisuel a été supprimé ; très décrié, il avait du moins le mérite de mettre partout en Côte d'Ivoire les enfants en contact avec la norme centrale du français ; on lui a substitué des instituteurs formés en deux ou trois ans dans les centres de formation pédagogique et qui avaient appris le français dans les villes. C'est alors que s'est constituée une norme endogène puissante. Les "intellectuels", c'est-à-dire les gens de niveau bacc. + 3, n'ont été en contact suivi qu'avec le français de Côte d'Ivoire et très peu avec le français à norme exogène. On est donc conduit à inclure dans le groupe intermédiaire des "lettrés" des gens qui ont fait des études supérieures.

Le français demeure une langue de prestige ; il est aussi perçu comme langue d'unification nationale ; mais il ne s'agit plus du français normé. Beaucoup de formes basilectales qu'on n'utilisait autrefois que par jeu ou pour s'adresser à des non-lettrés sont entrées dans l'usage courant. Elles sont considérées comme normales et personne ne les remarque plus. Le français imprimé dans *Ivoire-Soir*, journal publié depuis deux ou trois ans, n'est plus du tout celui qu'utilisait la presse il y a quatre ou cinq ans. Les cadres, les fonctionnaires l'emploient entre eux et même avec des Français. Il en va de même dans les débats télévisés auxquels participent des ministres ou de hauts fonctionnaires. C'est aussi, bien entendu, la langue de la publicité à la télévision. Les enseignants qui sortent de l'Ecole Normale Supérieure ne disposent plus que de cette variété centrale, intermédiaire entre le français standard et le F. P. I., qui comporte des locutions et des constructions nouvelles issues d'une évolution interne. Il y a dissociation à l'E. N. S. entre la langue des professeurs et celle des étudiants. C'est cette dernière qui est enseignée et qui se diffuse ainsi dans toutes les villes. Le phénomène est amplifié par la multiplication des institutions d'enseignement privé engendrée par l'insuffisance du nombre des écoles publiques, institutions dont le personnel est très inégalement qualifié. A Bouaké, à Korhogo, les enfants parlent ce français dans la rue. Il est authentifié par l'usage qu'en font les gens qui sont allés à l'Université et qu'on retrouve dans les entreprises et dans l'administration aussi bien que dans l'enseignement. Il est reconnu pour facteur d'identification : c'est la langue des Ivoiriens, par opposition à celle des ressortissants des autres états africains francophones. En revanche le "français de Moussa", pastiche littéraire du F. P. I., n'est plus reconnu pour typiquement ivoirien : c'est le français des Burkinabé, spécialisés dans les petits métiers (manœuvres, gardiens, boys, etc) - quoique le français "ivoirien" doive beaucoup en fait au F. P. I.

Le dioula, pratiqué par 65 % de la population, est très fortement connoté. C'est la langue du marché, du commerce et des musulmans du groupe mandé, redoutés pour leur puissance économique. La communication interethnique se fait en français. Institutionnellement le français, langue officielle, est partout employé dans l'enseignement, mis à part le projet Nord, élaboré par l'I. L. A. (Institut de Linguistique Appliquée) et l'I. R. M. A. (Institut de Recherche en Mathématiques), de préscolarisation et d'enseignement dans les deux premières années du primaire en dioula. A l'Université, seuls sont enseignés le baoulé, le dioula et le bété. La radio donne un peu de dioula et cinq minutes par jour d'informations en langues

locales, par roulement.

Le Sénégal (exposé de Monsieur M. Daff et de Monsieur P. Dumont)

Au Sénégal, le taux de scolarisation est stable depuis plusieurs années ; il est à peu près de 40 % pour l'ensemble du territoire avec en moyenne soixante élèves par classe, l'effectif pouvant atteindre parfois cent dix ou cent vingt. L'enseignement est entièrement donné en français et le français lui-même est enseigné, depuis l'abandon en 1981 de la méthode du CLAD fondée sur les acquis de la linguistique contrastive, selon diverses méthodes anciennes dont l'efficacité se révèle médiocre. Elles ne prennent pas en compte les phénomènes liés au contact étroit entre français et wolof, en particulier l'existence en wolof de nombreux emprunts au français que les élèves réintroduisent dans leur usage de la langue apprise avec les dénnotations et connotations qu'elles ont acquises dans leur langue première. D'autre part il existe, à Dakar et au Sénégal en général, de nombreuses écoles privées qui recueillent les laissés pour compte de l'examen d'entrée en sixième ; elles ne sont soumises à aucun contrôle de l'Etat. Il y a eu dans les années 1980, sous la poussée des syndicats, un net relâchement de la rigueur pédagogique : lutte contre la "sélection-élimination", popularisation de l'école démocratique. Les élèves ainsi formés sont maintenant à l'Université, avec une connaissance très insuffisante de la grammaire française et ils sont les enseignants de demain. Dès maintenant, le français qu'on entend à la télévision, à la radio, dans la rue (de plus en plus rarement), dans la bouche des hommes politiques lorsqu'ils improvisent un discours, n'est plus, comme autrefois, du "bon français". Un test récemment administré à des enseignants a révélé une représentation très indécise de la norme : des constructions fautives sont acceptées et ce sont celles qu'on retrouve couramment dans les copies d'élèves et d'étudiants.

La norme académique du français n'en demeure pas moins la seule admise : la commission nationale compétente refuse formellement toute concession à l'usage local. Les intellectuels sénégalais le récusent également, quitte à tomber dans l'hypercorrection. L'enseignement en langues nationales, qui a toujours été expérimental, a été supprimé. Il n'y a pas de licences en langues africaines à l'Université, seulement des cours à option de diola, wolof et sereer. L'exposition au français demeure forte, grâce au cinéma et à la chaîne Inter de la radio dont toutes les émissions sont en français.

La langue d'usage quotidien est le wolof, parlé et compris par 80 % de la population (l'ethnie wolof en représente 40 % environ) et ce pourcentage augmente rapidement. A l'Université, les professeurs ne communiquent plus entre eux qu'en wolof, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans. De même, dans les rues de Dakar, on rencontre de plus en plus de gens qui ne parlent pas français. Les positions du français sont menacées même dans l'administration où ceux ceux qui, compte tenu de leur statut et de leurs fonctions, seraient censés l'employer s'entretiennent

et donnent leurs instructions en wolof. Dans les classes et les salles de cours, seul en principe le français normé est admis ; il y a de nombreuses entorses à cela, au bénéfice du wolof. Les espaces autrefois entièrement occupés par le français sont menacés par le wolof. Parallèlement se développe un discours métissé français-wolof, très fréquemment entendu.

Comme au Zaïre, la demande de français n'en demeure pas moins très forte. Sauf exceptions, il n'est pas objectivement indispensable, mais on peut toujours en avoir besoin. D'autre part, le wolof, s'il est parlé par tout le monde, est mal parlé par ceux qui ont bénéficié d'une scolarisation complète et parfois précoce (dès l'âge de trois ans dans les écoles maternelles) et ces gens-là préfèrent s'exprimer en français en public, dans les réunions ou les assemblées ; il en va de même dans les réunions du Conseil municipal ; les communications du parti, les informations de la radio, même destinées à être publiées ou diffusées en langues nationales, sont rédigées en français, puis traduites.

DONNEES LINGUISTIQUES

Les données que nous avons à recueillir sont de deux sortes : des données linguistiques et des données psychosociologiques. Il s'agira ici principalement des premières, dans la mesure où l'on peut dissocier ce qui n'est qu'aspects d'une même réalité.

Notre hypothèse de travail est qu'il existe dans les états francophones d'Afrique une forme particulière de français. Il ressort des exposés qui ont été faits hier qu'il convient de prendre en considération deux types de situations sociolinguistiques : l'une, représentée par la R. C. A., le Zaïre et le Sénégal, où le français souvent mêlé au discours africain en conserve les formes, et l'autre (Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, Burkina Faso) où existe une variété locale, manifeste et reconnue.

En ce qui concerne ce second cas, il est question dans le projet initial de "français mésolectal". Ce terme commode n'est peut-être pas toujours pertinent. Stricto sensu, on ne peut parler de français mésolectal que dans le cas où existe une situation de continuum analogue à celle qu'on trouve dans certains pays créolophones, c'est-à-dire dans le cas où les variantes observées s'ordonnent entre deux pôles auxquels on peut imputer des grammaires distinctes : un pôle acrolectal, le français "standard" qui est celui qu'on est censé enseigner, et un pôle basilectal qui, en Côte d'Ivoire par exemple, est le français populaire ivoirien (F. P. I.) qu'on peut décrire comme une variété autonome.

Le mésolecte est constitué par l'ensemble des variantes qui se situent entre ces deux pôles. Il peut être conçu soit comme une zone intermédiaire où les variantes se définissent par des combinaisons diverses et inégales de traits acrolectaux et de traits basilectaux répartis sur les degrés d'une échelle d'implication ; soit comme résultant de "l'habillage" acrolectal du système basilectal : les catégories grammaticales et les relations syntaxiques demeurent celles du basilecte, mais elles sont exprimées par des formes empruntées à l'acrolecte. Dans les strates supérieures du mésolecte, une proportion croissante de formes acrolectales conservent leur valeur grammaticale propre ; mais dans cette perspective, le français mésolectal se définit d'abord par référence au basilecte ; ainsi du français "ivoirien" par rapport au F. P. I..

Ce schéma ne convient pas dans le cas où ce que nous désignons par "français endogène" se situe non entre un acrolecte et un basilecte, mais entre le "français standard" et le "jargon des commençants", c'est-à-dire des productions approximatives des gens qui acquièrent le français à l'école ou ailleurs.

Le français endogène peut alors être considéré de deux points de vue opposés, qui ne s'excluent pas. Il peut être tenu pour une variété du français standard, un

français "avancé" caractérisé par un certain degré de fonctionnalisation (c'est un français qui sert à communiquer, au même titre que notre français courant) ainsi que par les incertitudes de l'interlangue des apprenants. On peut y voir aussi un français africanisé, résultant de la réinterprétation de la grammaire et du lexique du français standard en fonction des contraintes de l'oralité (mais d'une oralité africaine), d'habitudes d'énonciation antérieurement acquises dans la pratique des langues locales et de modes de conceptualisation africains : il est possible que dans certaines situations, il y ait résurgence en français de catégories et d'opérations propres à la langue de substrat, ou communes aux langues de substrat.

Cette notion d'africanisation de la langue permet de réintroduire dans le champ de la recherche l'état de fait constaté en R. C. A., au Sénégal et au Zaïre, auquel le terme de "français avancé" ne saurait évidemment s'appliquer. Il va sans dire d'autre part que le français basilectal, là où il existe, est aussi un français africanisé.

En résumé, l'hypothèse est que le français endogène (ce terme étant pris dans son acception la plus large) sert à communiquer, au contraire du français standard qui est avant tout une langue d'apparat utilisée en situation "formelle". Il est d'autre part l'expression d'une culture africaine urbaine qui n'est pas le simple calque de la civilisation urbaine occidentale, mais qui en intègre les produits en une combinaison nouvelle. Ce français répond à des besoins bien définis : son domaine est celui de la vie sociale en ville, non celui de la famille (à de rares exceptions près) ni celui des relations ethniques. Il sert à établir des contacts (avec les employeurs, les collègues, les clients, les voisins, les amis, les commerçants, artisans et transporteurs, avec les services administratifs, etc) plutôt qu'à célébrer des liens sociaux. Il est structuré selon les fonctions qui lui sont imparties. Utilisé par des Africains pour communiquer avec des Africains, il met vraisemblablement en jeu des schémas communicationnels spécifiques et il est possible que ce soit là ce qui fonde en partie sa singularité.

Commentaires

La distinction proposée entre deux types de situation ne s'applique pas aux membres de la fraction "intellectuelle" de la population qui, dans l'un comme dans l'autre, font entre eux largement usage du français. Cependant, mis à part une faible minorité d'acculturés, cet usage ressortit à des stratégies langagières où le français joue un rôle symbolique plus qu'il n'assume une fonction de communication. Au Zaïre par exemple, il sert d'entrée en matière dans les échanges entre gens qui ne se connaissent pas, mais qui s'identifient comme étant de même catégorie sociale. Le lingala apparaît aussitôt qu'on a procédé à la ratification des identités, quitte à revenir ensuite au français si le thème de la conversation l'exige. Le jeu des commutations de code implique évidemment de la part des interlocuteurs un savoir partagé ; au Cameroun on le constate même en famille. En R. C. A., malgré

l'omniprésence du sango, il est des milieux où l'on peut entendre des conversations entièrement en français, ou en langue vernaculaire si les interlocuteurs sont de même ethnie, et où le sango est rarement parlé. Il serait d'ailleurs intéressant de préciser les domaines où, que ce soit en R. C. A., au Zaïre, au Sénégal ou ailleurs, on parle français (standard) et ceux où l'on utilise le parler "endogène", sango, lingala, wolof ou français local, de manière à définir, dans chaque situation locale, le lieu de l'endogénéité. D'autre part, ce n'est pas parce que la place attribuée par hypothèse au français endogène se trouve occupée par une langue africaine que l'existence d'un tel français est exclu ; même si l'emploi du français est limité à des zones d'usage restreintes, il y a là à quelque degré appropriation.

Les deux interprétations proposées pour le français endogène : français avancé et français africanisé ne sont pas antinomiques. Il ne s'agit pas d'une opposition, mais de deux façons de voir les choses. Un romaniste décrivant le français tel qu'il est parlé en Afrique y repérera des traits qu'on impute habituellement au français "populaire" ou familier et dont il trouvera des équivalents en d'autres pays francophones dans des situations analogues. Les mêmes données interprétées par un africaniste prendront une coloration différente ; elles évoqueront des manières de parler fréquentes dans les langues africaines. Il s'agit très souvent de tournures autorisées par la grammaire française mais qui se trouvent surexploitées en milieu africain parce qu'elle correspondent à des procédés de conceptualisation ou d'expression qui y sont communs. Il y a une manière de se servir de la langue française conforme à des habitudes de langage qui, elles, sont spécifiquement africaines. Le français d'Afrique paraîtra banal ou original selon le point de vue de l'observateur.

Ce qui nous intéresse ici, c'est précisément le point de vue des observateurs africains. Dans la mesure où ils considèrent que le français local est simplement du mauvais français, du français mal appris, où ils adoptent donc la première interprétation, nous n'avons pas grand chose à dire. Encore faudrait-il examiner de près la représentation qu'ils se font du français correct et l'usage effectif qu'ils en font. L'autre possibilité est que les Africains, ou certains Africains, considèrent le français qu'ils parlent comme "le français de chez nous", et ce n'est plus alors une variété aberrante ; c'est une contre-norme qui est en train de s'établir et qui réagit sur l'enseignement scolaire de la langue, renforçant et authentifiant ainsi l'usage local. La perspective qu'impose la logique de notre enquête est plutôt celle du sociolinguiste que celle du grammairien. On ne peut pas cependant faire l'économie de la description linguistique : le français local doit être analysé de façon objective, comme le serait n'importe quelle variété de français non normatif. C'est dans l'interprétation qu'intervient la spécificité de la langue, selon le sentiment des locuteurs. Il n'est pas impossible d'ailleurs qu'on découvre dans certaines formes de ce français des traits tout à fait particuliers dont ne rendent pas compte la grammaire et la sémantique du français, cela peut-être dans certains pays et non dans d'autres : J. L. Hattiger a mené une enquête de ce genre sur le français populaire d'Abidjan. Un tel trait pourrait être la construction de séries verbales, procédé qui n'est pas exclusivement africain, mais largement représenté en Afrique. Il est at-

testé chez des élèves européens de lycées africains, qui le doivent vraisemblablement au français local et qui en font un large usage. On doit s'attendre, en effet, à ce que des Européens s'efforçant de parler la variété locale privilégient les tournures qu'ils jugent exotiques. Ce pourrait être là un thème de recherche : le français d'Afrique tel qu'il est employé par des non-Africains, réinterprété et systématisé par eux. Le pastiche, perçu comme une caricature, est mal reçu par les locuteurs africains, mais non pas ce qu'ils considèrent comme conforme à la normale : tout dépend du degré d'intégration de l'interlocuteur européen et il est possible que toutes les communautés linguistiques ne réagissent pas de la même façon à cet égard.

Dans le cas où le français local demeure structurellement proche du français standard, comme ce paraît être le cas au Sénégal par exemple, c'est la manière dont est construit le discours qui devient l'objet principal d'étude. Il faudrait s'intéresser prioritairement à des locuteurs qui n'ont pas perdu les usages discursifs propres aux civilisations africaines. D'autre part on peut s'attendre à ce que des particularités qui font référence aux modes de conceptualisation réapparaissent dans le discours spontané d'acculturés, et même parfois à l'écrit : une enquête menée en Centrafrique l'a montré à propos de l'emploi des connecteurs syntaxiques. Il y a donc lieu de porter une attention vigilante à des usages grammaticaux qui ne mettent pas en cause le fonctionnement du système, mais qui peuvent être l'indice de processus d'appropriation.

Dans la pratique, les questions posées sont : où trouver des gens qui communiquent entre eux en français et sur quels types d'usage faut-il axer l'enquête ? Celle-ci se déroulera en milieu urbain, ethniquement hétérogène, donc dans des secteurs où le critère d'implantation est le niveau des revenus plutôt que l'origine régionale ou tribale. On sera conduit à s'intéresser d'autre part aux groupements pour lesquels l'appartenance ethnique est un critère moins important que l'intégration à la civilisation africaine urbaine : associations de quartiers, clubs sportifs, syndicats, sections du parti, associations de quartier, de femmes, etc. De même nature sont les services publics : poste, contributions, police, justice, santé. L'orientation pédagogique du projet incite d'autre part à prendre en considération des gens dont l'usage peut être à quelque égard tenu pour exemplaire, parce que le prestige dont ils jouissent est lié à une pratique habituelle et légitime du français. Une enquête est en cours au Burkina Faso, à l'Ecole Inter-états des élèves-ingénieurs qui reçoit pour une formation de trois ans des licenciés en sciences et en mathématiques de toute l'Afrique francophone ; elle a pour but de déterminer s'il s'y constitue un usage interafricain, et aussi dans quelle mesure des usages nationaux (sénégalais, malien, etc) y sont perceptibles et perçus. Une recherche analogue pourrait être effectuée à Kinshasa, à l'occasion de stages d'une à six semaines qui regroupent des professionnels de la communication : cadres, preneurs de son, monteurs de films, etc, également venus des différents états francophones. Appartiennent de droit à la population d'enquête les journalistes, du moins dans celles de leurs activités qui autorisent une certaine spontanéité de langage : commentaires sportifs, faits divers, chronique des tribunaux et, bien entendu, les enseignants. Il faut y ajouter les agents de l'administration et les membres des services de santé et bien d'autres

encore. Dans tous les cas, il s'agit de déterminer non seulement ce que ces gens disent, mais ce qu'ils trouvent normal de dire et de ne pas dire : il a été suggéré de rechercher les traits du français standard qui sont stigmatisés comme "exogènes" par les locuteurs légitimes du français local ; s'il est avéré que de tels jugements sont portés et que des formes et des tournures endogènes sont systématiquement préférées à celles du standard, on pourra en déduire que ces expressions sont perçues comme des marques d'appartenance à une communauté et donc comme les éléments d'une contre-norme.

Un autre moyen d'évaluer le degré d'autonomie du français "endogène" est d'examiner le comportement des membres de "l'élite" dont le statut social est, pour partie au moins, fondé sur l'aptitude à pratiquer un "bon" français. Le soin qu'ils apportent éventuellement dans des situations formelles à éviter les tournures locales ou à ne les utiliser qu'à titre de citations implique le sentiment d'une discontinuité. Il en va de même de l'usage délibéré du parler populaire à des fins rhétoriques ou pour s'adresser à des peu ou non-lettrés. Réciproquement, l'indifférence ou les réticences manifestées par certains locuteurs à l'égard de la norme standard (hors des cas où l'enjeu est tel que son respect devient obligatoire) peuvent être interprétées comme une revendication de la légitimité de l'usage local.

Les données linguistiques pertinentes pour notre recherche ressortissent à la prononciation et à la prosodie, à l'appareil grammatical, à l'organisation du lexique, aux procédés d'énonciation et à la construction du discours. Elles seront recueillies dans un corpus de productions orales : conversations, récits, émissions radiophoniques et télévisées, le langage de la publicité présentant un intérêt particulier à cause de son rôle d'amplificateur, de miroir grossissant. On constituera en outre un corpus de productions écrites en privilégiant celles qui ont chance de refléter un usage oral : certaines chroniques de la presse écrite, des échantillons de correspondance privée, des travaux d'élèves et d'étudiants. Le Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe se propose de réunir et d'éditer un double corpus de français écrit et parlé qui constituera une référence précieuse pour apprécier l'originalité du français africain.

PERSPECTIVE PSYCHOSOCIALE

L'appropriation du français en Afrique noire et la régulation de ses usages sociaux (exposé de Monsieur Ph. Poutignat)

1. - Du point de vue de la régulation des usages sociaux du français en Afrique noire, son appropriation est envisageable sous deux angles :

- Le premier concernera l'appropriation de la norme externe, en tant qu'elle constitue un schème cognitif sous-jacent aux attributions et jugements des locuteurs/auditeurs portant sur leurs performances et leur adéquation sociale ; sous-jacent également à l'exploitation qu'ils font de ces attributions dans des stratégies interpersonnelles, qui débordent le domaine institutionnalisé des usages du français tout en restant, cependant, dépendantes de l'horizon d'intelligibilité de ses fonctions officielles (domination, prestige, etc) (1) .

- Le second concernera le développement d'une normativité qui ne passe pas par le recours à une formulation explicite ; elle peut être dite endogène à l'accomplissement des activités sociales. Une telle normativité est corrélative d'une diminution de la vigilance métalinguistique (et une telle diminution tend, d'après Labov, à un parler vernaculaire).

2. - Il importe de ne pas perdre de vue que toute référence à un groupe de locuteurs (2) porte sur une entité cognitive plutôt que sur un ensemble d'individus qui partageraient certains "traits objectifs".

La problématique pertinente est celle de la catégorisation sociale, c'est-à-dire de l'activité cognitive du locuteur qui ordonne son environnement dans les termes de catégories qui, ayant un sens pour lui, lui permettent de définir sa place dans le système social. Les catégories qui émergent dans les actes de catégorisation ne reproduisent pas nécessairement celles de la description sociologique ou sociolinguistique ; toutefois cette dernière n'est pas extérieure à l'activité cognitive des sujets : elle en dépend, en effet, pour établir sa validité. Ainsi les représentations normatives susceptibles d'être élicitées dans les réponses aux questions fishmaniennes (qui parle, quelle langue, à qui... etc) sont-elles parallèles à cette description. Un

(1) Il s'agit, ici, de la reformulation partielle de propositions avancées lors d'une recherche antérieure sur le français en Afrique noire et qui ont été synthétisées par P. Wald dans la seconde partie ("le français tel qu'il se dit") de l'ouvrage qu'il a co-édité avec G. Manessy.

(2) Par exemple dans la proposition selon laquelle les "lettrés" seraient le groupe support du français endogène, ou encore, de façon générale, dans la proposition selon laquelle "tout groupe de locuteurs d'une langue x, qui se considère comme une unité sociale fermée, tend à exprimer sa solidarité interne en favorisant les innovations qui le distinguent de tous ceux qui n'appartiennent pas au groupe".

même modèle d'attribution est mis en œuvre, qui fait correspondre des finalités sociales pré-établies, ou des groupes supports de telles finalités, à des moyens linguistiques stabilisés (dans la représentation). L'intelligibilité commune d'un tel modèle d'attribution relève d'un niveau plus abstrait que celui de taxinomies cristallisées dans la culture, celui de la coordination des critères sous-jacents à l'énonciation en situation d'énoncés à visée catégorielle. L'étude des énoncés normatifs suppose, donc, une référence à la compétence communicative des locuteurs et l'étude de cette dernière n'est pas réductible à l'image qu'ils en donnent.

3. - Dans la recherche antérieure menée avec Wald, le critère de légitimité du recours au français est apparu central pour la catégorisation sociale. Ce critère doit être rapporté au processus de coordination mentionné en 2. Dans celui-ci, en effet, la norme externe (aux performances) se trouve indexée à la relation supposée du locuteur au domaine des institutions qui est à son principe : processus de sélection mutuelle dans lequel la catégorie sociale renvoie à l'attribut linguistique et inversement ("les lettrés parlent français" et "le français est la langue que parlent les lettrés"). Ainsi la notion de "locuteur légitime" ne doit pas être comprise comme une étiquette qui regrouperait nominalement des catégories telles que "diplômés", "fonctionnaires", etc, mais comme un schème cognitif qui, utilisant le rapport conventionnel de ces catégories à la norme du français standard, sert à évaluer la pertinence et la légitimité circonstancielle du recours au français dans les situations de vigilance métalinguistique. Il est également au fondement d'un procès d'appropriation de la norme externe, en ce qu'il procure une intelligibilité du recours au français bien au-delà des spécifications sociolinguistiques de ses fonctions conventionnellement reconnues. Cependant ce processus d'appropriation est indissociable d'une instabilité de l'usage dans la mesure où le locuteur est toujours sous la menace d'une contestation de sa prétention à s'approprier une image de légitimité comme attribut catégoriel. Cette omniprésence de la norme externe dans la catégorisation, est susceptible cependant d'être neutralisée - mais non entièrement abolie - lorsque le français sert de langue commune (c'est-à-dire dont l'usage ne doit pas virtuellement toujours être justifié). Elle sera par contre renforcée dans les configurations sociolinguistiques où cette fonction est assumée par une autre langue véhiculaire.

4. - L'étude des phénomènes d'appropriation de la norme externe, et de leur lien avec la catégorisation sociale, fait partie d'une recherche sur la compétence communicative mise en œuvre par les locuteurs, en tant qu'ils sont les acteurs des situations sociolinguistiques (dans la configuration fonctionnelle desquelles la place du français doit être, à chaque fois, spécifiée). Elle relève d'une ethnographie de la communication. Le volet complémentaire de cette recherche portera sur les activités sociales pour lesquelles le français apparaît constituer une ressource. Au plan théorique cette étude s'appuiera sur une conception de l'action sociale dont le cadre analytique ne reprend pas à son compte les procédés qu'utilisent les locuteurs pour ordonner leur environnement.

La compétence communicative sera, ici, analysée au niveau de l'action concertée des partenaires de l'interaction par laquelle ils configurent les activités so-

ciales, tant en ce qui concerne leur organisation séquentielle que la construction du cadre relationnel (des liens et relations sociales pré-existants à l'interaction mais que les partenaires ont à traiter de façon circonstanciée comme définissant la situation actuelle de leur association). Ce travail interactionnel suppose, comme condition de sa poursuite, la production de formes normales indexant un savoir culturel partagé.

Nous ne pouvons que renvoyer, ici, aux travaux de Gumperz en ce qui concerne les implications pour la linguistique de cette approche "interactionniste" de la compétence communicative qu'il a contribué à promouvoir (en particulier au sujet de ce qu'il nomme "les indices de contextualisation"). Nous essaierons seulement de faire ressortir, dans le cadre de ces propositions, ses implications pour la notion de normativité endogène.

La normativité en cause est implicite, elle correspond aux prétentions à l'intelligibilité et à l'acceptabilité qu'élèvent nécessairement, les uns pour les autres, les partenaires. Elle se trouve attestée, pour eux, dans une normalité "à la perception" de leurs performances à l'égard de laquelle ils s'orientent mutuellement comme condition de la poursuite de l'action commune. Une telle normalité est d'emblée présupposée entre partenaires de bonne foi, c'est-à-dire qui s'accordent une réciprocité des perspectives d'après laquelle autrui (pourvu qu'il soit "l'un d'entre nous") voit virtuellement les choses comme nous les voyons (si, du moins, il était à notre place). A cette dimension des activités sociales, indissociable de leur accomplissement, d'être des "faits naturels de la vie" à laquelle les partenaires co-référent tacitement, correspond un phénomène de confiance conversationnelle où nous proposons de voir la marque spécifique d'une normativité endogène.

C'est ainsi au développement d'une telle normativité endogène qu'il faut rapporter, pensons-nous, la "solidarité interne" d'un milieu social à laquelle il est fait référence dans la citation de la note 2, et cela dans la mesure où ce milieu se constitue comme "milieu de vie commune". Nous avons déjà souligné que cette constitution n'est pas réductible à sa désignation comme groupe, elle correspond plutôt à cette dimension communautaire qui se trouve impliquée dans la notion de "speech community". La sociolinguistique interactionniste nous paraît avoir suffisamment montré que des milieux sociaux de "vie commune" peuvent constituer des "speech communities", sans être forcément reconnus comme telles : des différences dans des façons de parler sont susceptibles, en effet, d'avoir des conséquences sur les jugements et les évaluations que se portent les locuteurs, sans pour autant faire l'objet de repérages conscients.

5. - Nous proposons donc de retenir les activités sociales comme cadre de nos analyses et non telle ou telle catégorie sociale. Comme nous l'avons souligné, est en jeu, ici, le choix de ne pas utiliser comme ressource pour l'analyse (mais de soumettre à l'analyse) les propres méthodes des acteurs pour ordonner leur environnement ; or c'est justement à cette assumption que nous procéderions si nous considérions, a priori, telle catégorie de la description sociologique comme support d'attributs d'endogénéité.

La conséquence méthodologique pratique de cette proposition consiste dans

l'importance qu'il convient d'accorder, dans le recueil des données, au souci ("ethnographique") de respecter l'intégralité des activités sociales, afin de permettre l'analyse de leur mode d'organisation en tant que scènes courantes de la vie sociale.

6. - La problématique sociolinguistique est alors formulable dans les termes du rapport entre appropriation de la norme externe et normativité endogène et du rôle de la vigilance méta-linguistique, entendue comme distance psycho-sociale et non matérielle à l'institution, dans ce rapport.

Le site privilégié de l'appropriation qui caractérise la normativité endogène, est sans doute cette forme limite d'activité sociale que l'on nomme "une conversation". Cette activité, dont la finalité sociale consiste juste en cela : se parler, et dont l'organisation est de part en part réalisée localement et interactionnellement, constitue un pôle dans une opposition avec les formes d'activités dont l'organisation est plus ou moins pré-déterminée par l'institution, et dont l'autre pôle sera les situations rituelles. Cependant, il importe de ne pas perdre de vue que l'activité conversationnelle au sens large, c'est-à-dire mettant en jeu le phénomène de confiance conversationnelle, peut n'en être pas moins présente dans les situations dont le cadre est fixé par les institutions, parce qu'elle est une condition de l'accomplissement effectif des activités sociales. Dès lors la prise de distance à l'égard de la norme externe est, elle-même, une condition pour qu'un tel accomplissement soit compatible avec le recours au français et cela même dans les situations institutionnellement occasionnées ; inversement, l'omniprésence de l'insécurité linguistique tend à confiner celui-ci dans des usages d'apparat. Quant à l'appropriation de la norme externe dans les situations situées à distance des institutions, elle est corrélative, comme nous l'avons déjà souligné, d'une instabilité du recours au français : la question de leur légitimité, contestable et contestée, en constituant un schème interprétatif omniprésent, vient contrecarrer les prétentions à la validité que les locuteurs devraient, pour développer leurs activités conversationnelles, laisser tacites. Ainsi supposons-nous que le phénomène, souvent attesté, des joutes méta-linguistiques, est un indice de ce processus. C'est à l'enquête, portant sur les particularités de chaque configuration sociolinguistique, de déterminer les limites de pertinence de ce schème, c'est-à-dire les limites au-delà desquelles cette contestation de la légitimité du recours au français devient elle-même contestable et l'indice d'un refus de coopérer (alors que dans les situations de joute auxquelles nous pensons - en Centrafrique - les protagonistes jouent, chacun, "le jeu").

7. - Nous avons donné à l'opposition "norme externe" / "norme endogène", un sens spécifique dont le pivot est la vigilance méta-linguistique, entendue comme l'effet des représentations qui ramènent le locuteur à une norme perçue comme existant indépendamment de sa compétence linguistique. Le statut du français en Afrique noire a justement ceci de spécifique qu'indépendamment de sa place effective dans l'économie des échanges langagiers, il est - et généralement lui seul - doté d'un mode d'existence extérieur aux pratiques de communication situées, auquel correspond la notion de normativité externe, dans le sens que nous lui avons donné ici

(l'institutionnalisation de la norme) (3). D'un autre côté, il a été impliqué plus haut que la vigilance méta-linguistique, condition nécessaire pour qu'un choix s'opère entre des modalités d'énonciation, ne couvre pas l'ensemble des pratiques linguistiques. L'espace de ces pratiques, qui échappent au contrôle réflexif, est variable, en particulier pour le français en Afrique, selon les situations sociolinguistiques et l'état de sa compétition avec les véhiculaires locaux pour la fonction de langue commune, mais il n'est, sans aucun doute, jamais inexistant. Cet espace, selon l'analyse proposée ici, est celui-là même dans lequel s'exerce le processus d'appropriation que Manessy a décrit comme "fixation des conventions de langage".

Commentaires :

L'exposé de Ph. Poutignat donne lieu à un débat à la fois riche et confus, centré sur la notion de normativité. Ce qu'on désigne ici par "norme institutionnelle" est avant tout une représentation, et non pas un corps de règles objectives ; c'est l'idée qu'existe une norme extérieure à la pratique du langage, qui est indépendante de celle-ci, qui en fixe l'usage correct et qui pourrait être explicitée par une autorité compétente. Le domaine de la norme externe est celui des usages institutionnalisés du français auxquels toute interaction menée en cette langue fait implicitement référence. C'est là le principe des joutes de langage, signalées au Cameroun comme en R. C. A., qui mettent en jeu la position revendiquée par les participants dans l'univers de la norme. Celle-ci, d'autre part, est objet d'appropriation par des locuteurs qui s'en considèrent et en sont considérés comme détenteurs légitimes, précisément parce qu'ils ont accès aux institutions qui lui sont soumises.

La norme endogène naît de l'activité sociale ; elle est interne à l'interaction. Imprécise et variable, elle se manifeste par le sentiment qu'il est normal, compte tenu des circonstances de la communication, de s'exprimer ainsi et qu'il serait anormal de s'exprimer autrement. Elle renvoie à des états de langue pratiques, qui ne sont pas censés être soumis à des principes formulables en règles, principes par rapport auxquels des écarts pourraient être mesurés. Cette normativité est celle à laquelle on se fie tacitement dans l'exercice du langage et qui en fonde la validité. Plus spécifiquement, le sentiment du bien dit, sur lequel les locuteurs peuvent discuter et se mettre d'accord, appartient à la tradition culturelle de nombreuses sociétés africaines qui ignorent d'autre part toute norme institutionnalisée en ce domaine. Le décalage entre ce qui est donné pour correct à l'école et ce qui est intuitivement perçu comme normal hors de l'exercice scolaire est peut-être pour partie responsable du déficit de l'enseignement.

(3) Pour une spécification de cette notion de normativité externe, cf. Louis Quere : "Le statut duel de la langue dans l'Etat Nation" in : G. Vermes et J. Boutet (eds.) France, pays multilingue, vol 1, Paris : L'Harmattan, 1987.

METHODES D'INVESTIGATION

Tous les participants résidant en Afrique ont entrepris de réunir un double corpus, oral et écrit. Le corpus écrit est constitué principalement par dépouillement d'extraits de presse, de documents administratifs, de textes publicitaires et de travaux d'élèves et d'étudiants. A l'oral, deux techniques sont employées : d'une part l'enregistrement d'émissions de radio et de télévision (en particulier de commentaires sportifs, de débats, d'interviews et de spots publicitaires) et de productions spontanées d'élèves et d'étudiants, en classe et hors de la classe ; d'autre part des entretiens avec des étudiants ou des locuteurs "lettrés", sur des thèmes susceptibles d'éveiller leur intérêt et de réduire leur vigilance métalinguistique, et aussi avec des "intellectuels" sur les problèmes que pose l'emploi du français et des langues locales. Deux possibilités s'offrent en théorie : ou bien l'enquêteur européen participe à la conversation ; celle-ci sera d'autant plus spontanée que ce dernier est moins étranger au groupe de ses interlocuteurs et que les conditions d'interaction semblent plus normales (discussion avec des collègues universitaires ou des étudiants par exemple) ; ou bien l'enquêteur est africain ; encore faut-il dans ce dernier cas que l'usage du français (de préférence à la langue locale dominante) puisse être tenu pour justifié, par la personnalité de l'enquêteur, par le statut social des participants, par le sujet de l'entretien ou par les circonstances de la communication.

En ce qui concerne les méthodes d'investigation, un tour de table fait apparaître que trois procédés sont communément employés pour déterminer respectivement ce que les gens disent faire en matière de langage, ce qu'ils croient normal de faire et ce qu'ils font.

1. - Questionnaires

Une enquête sociolinguistique préalable a été entreprise au Zaïre. Cent cinquante questionnaires ont été distribués à l'Alliance française qui touche un public d'âge et de statut socioprofessionnel variés, dont beaucoup de femmes, à des étudiants de différentes disciplines, au personnel de la Bibliothèque Nationale, à des ingénieurs, secrétaires, documentalistes. Les questions portent sur le lieu de résidence de l'informateur, sur les langues nationales parlées, sur la fréquence d'emploi du français par rapport à celles-ci, sur les circonstances de cet emploi. L'objet de cette enquête est d'évaluer les changements intervenus dans ces différents domaines depuis une quinzaine d'années, époque à laquelle des recherches analogues avaient été conduites par des linguistes zaïrois. Les premiers résultats suggèrent une expansion du lingala et une régression modérée du français, ainsi qu'un désir croissant des femmes d'apprendre le français, pour aider les enfants dans leur scolarité et participer à la vie publique de leurs maris.

2. - Tests

En complément de l'enquête par questionnaire, un test lexical a été élaboré : il comporte un texte suivi et vingt à vingt-cinq phrases en français zaïrois, reconstitués à partir d'éléments de conversations. Ce texte et ces phrases ont été soumis par écrit à l'appréciation de juges qui avaient à se prononcer sur leur acceptabilité et éventuellement à proposer des corrections. En outre des enseignants zaïrois ont demandé à leurs élèves de construire à leur tour des phrases incluant les termes retenus pour l'enquête.

La participation de l'Institut de Linguistique Appliquée de Bangui au projet Café a permis de constituer un fichier d'africanismes, utilisés dans des exercices "à trous" offrant un choix multiple de réponses. L'examen de ces réponses permettrait de discerner celles de ces particularités lexicales qui sont reconnues pour telles et celles qui passent inaperçues.

Au Sénégal, un test écrit comportant cinquante-deux phrases françaises, empruntées à diverses sources et ressortissant pour partie au français "populaire" et à l'usage sénégalais, a été distribué ou administré à six cents exemplaires à des enseignants, à des étudiants en première année du cursus de langues vivantes et à un public non-enseignant. Son objet est de déterminer un seuil de dicibilité, les enquêtés étant invités à répondre par "oui", "non" ou "ça dépend" à la question : "cette phrase est-elle écrite en bon français ?". On espère voir se dessiner ainsi une image au moins approximative de ce qu'est l'usage normal du français au Sénégal à différents niveaux de compétence. Les difficultés proposées sont d'ordre grammatical aussi bien que lexical.

A l'inverse, une image négative de la norme implicite locale pourrait être obtenue en examinant les corrections portées par des enseignants africains sur des copies d'élèves et en relevant les écarts par rapport à la norme académique qui, de façon habituelle ou constante, n'ont pas été sanctionnés. La correction pourrait parfois faire apparaître "en clair" cette norme, quand une tournure acceptable en français standard est rectifiée conformément à celle-ci.

De tels tests doivent être maniés avec précaution. Leur inconvénient majeur est qu'ils mettent en jeu la subjectivité de celui qui les établit, inconvénient évidemment réduit si l'auteur appartient à la même communauté linguistique que les sujets observés. Il est à craindre que le test ne reflète une idée préconçue de ce qui doit être tenu pour significatif parmi les écarts éventuels et de ce qui ne l'est pas. Il faut se donner les moyens de privilégier la subjectivité du locuteur intégré au système langagier dont on veut rendre compte sur celle du linguiste étranger à ce dernier. Une enquête préliminaire permettrait de définir par recoupements des "points sensibles" en nombre variable, mais non indéfini. On obtiendrait ainsi une sorte de stéréotype qu'on confronterait aux données observables pour en éprouver la validité et qu'on modifierait le cas échéant. D'autre part les tests administrés par

écrit devraient l'être aussi oralement, les connotations de l'usage étant différentes dans l'un et l'autre cas.

3. - Recours à l'opinion de juges compétents

Un champ de recherche important, pour l'élucidation de la "norme endogène", est l'examen de ce que les gens pensent des productions d'autrui. Cette enquête d'opinion peut être menée directement, par entretiens avec des interlocuteurs qui s'intéressent à quelque titre aux questions de langage : intellectuels, professionnels de la parole, parents d'élèves, auditeurs de la radio et de la télévision (en Côte d'Ivoire, la qualité du français des présentateurs de journaux télévisés est un sujet de discussion). Pour les autres (et pour ceux-là aussi), il est préférable de susciter des jugements sur des échantillons de parole et des montages de voix. Ces jugements portent d'une part sur la qualité de la prestation langagière, d'autre part sur la nationalité, le statut social et la personnalité imputés aux locuteurs.

Cette technique efficace doit cependant tenir compte de certains présupposés. Il est peu probable que le juge distingue l'énoncé de l'énonciation et soit en mesure de le traiter comme un simple exemple de grammaire. Entrent en jeu ce qui a été dit, la situation dans laquelle cela est supposé avoir été dit, la véracité de l'assertion, l'opinion qu'on se fait du locuteur. D'autre part, le jugement de normalité est fonction des conditions dans lesquelles il est sollicité ; d'autres circonstances pourraient engendrer des appréciations différentes. La seule manière de poser une question détermine en partie la réponse ; la formulation de la consigne risque d'être décisive ; elle doit en tout cas être prise en compte dans l'interprétation des réponses obtenues.

Quel que soit le procédé employé, la validité de l'enquête est conditionnée par une observation précise des pratiques langagières. Ce n'est que lorsqu'on disposera de données suffisantes sur la manière dont l'activité sociale s'inscrit dans la parole qu'on pourra comprendre comment le français s'insère dans une culture de l'oralité. Ces données devraient être visuelles aussi bien qu'auditives ; il faudrait pouvoir restituer par l'image et le son la situation de communication étudiée et demander aux interlocuteurs de commenter leur propre comportement. L'utilisation du camescope poserait évidemment un problème pratique : sa présence perturberait plus gravement encore que celle du magnétophone la situation observée ; il faudrait qu'elle fût justifiée par cette situation même, les interlocuteurs participant à l'expérience dont elle serait l'instrument.

Il reste enfin que les énoncés français que l'on peut recueillir en Afrique font référence à un autre univers sémiotique que celui qui est familier à l'utilisateur du français à l'intérieur de l'Hexagone par exemple. Le problème ici posé est : comment le français tel qu'il est pratiqué en Afrique peut-il produire en discours un sens que le locuteur natif ne saurait pas reproduire ? La recherche ne peut pas

se limiter aux seuls écarts syntaxiques sous peine de laisser dans l'ombre des faits importants. Ce n'est que lorsqu'on aura analysé ces mécanismes de production du sens qu'on pourra peut-être concevoir une méthodologie rénovée de l'enseignement du français en Afrique.

CORPUS

Exposé de Madame Cl. Blanche-Benveniste

La méthode de transcription élaborée par le Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe l'a été pour un objectif bien précis : la recherche en morphosyntaxe et en syntaxe. Elle présuppose la possibilité d'identifier les morphèmes et s'accommode, pour cette raison, de l'orthographe française qui est une orthographe de morphèmes. On écrit donc sous leur forme orthographique tous les morphèmes prononcés, quitte à en préciser éventuellement la prononciation réelle dans une note en bas de page. Cette méthode n'est pas applicable si l'on travaille sur des faits de prononciation, ni dans tous les cas où l'on n'est pas en mesure d'identifier à coup sûr les morphèmes (discours d'immigrés, de jeunes enfants ; certaines formes d'aphasie ; parlars régionaux). Il faut alors recourir à une transcription phonétique ou phonologique, beaucoup plus laborieuse encore.

Il convient en tout cas de conserver les bandes (copiées en double par mesure de sécurité) pour pouvoir le cas échéant procéder à d'autres transcriptions centrées sur des problèmes particuliers : liaisons, intonation, jonction des morphèmes, etc.

La transcription proposée est à mi-chemin entre une transcription d'étude et une transcription "grand public". Elle permet de traiter un corpus étendu et elle est lisible par des non initiés, rendant possible la circulation des documents. Elle comporte des conventions de mise en page : seize lignes à la page, numérotées pour faciliter les références, séparées par de larges interlignes permettant de surcharger le texte ; marges de 3,5 cm à gauche, à droite et en haut, 5 cm en bas. En débit moyen, une telle page correspond à peu près à deux minutes de parole. Elle demeure aisément lisible et le format constant facilite les comptages (nombre de mots à la minute par exemple), les recherches sur la fréquence de tel ou tel phénomène, etc. Il peut être utile de disposer de plusieurs exemplaires d'une même page, dont une copie de travail et une copie-témoin.

La transcription des faits d'intonation est difficile. On est aisément dupe d'illusions auditives, et tout à fait démuné quant à l'évaluation des seuils de perceptibilité. Il est prudent d'avoir recours à des spécialistes travaillant en laboratoire.

La transcription implique des conventions d'application générale et des conventions particulières auxquelles on recourra s'il en est besoin.

Conventions générales

Pauses : / pause courte, - - pause moyenne, - - - pause longue.

La longueur des pauses est évaluée par rapport à la vitesse d'élocution de chaque locuteur, à son débit moyen. Ce débit est mesuré par le nombre de mots prononcés en une minute. Le débit le plus lent qui ait été relevé (chez des personnes âgées le plus souvent) est de cent dix mots/minute, le plus rapide de trois cent trente ; le mot, pour ce calcul, est ce qu'on trouve entre deux blancs graphiques. Il faut se méfier de l'impression subjective : les locuteurs professionnels ont toujours un débit plus rapide qu'on ne croit. L'étude du débit est intéressante, certains phénomènes étant liés à sa variation : l'expression de la marque ne de négation par exemple, ou la présence de eah.

Interruptions : ////

A distinguer des pauses : elles rompent le fil du discours.

Syllabes incompréhensibles : X une syllabe, XXX plusieurs syllabes.

Il s'agit de syllabes perçues, mais non identifiables, du moins à première écoute ou par un premier transcripneur.

Énoncés qui se chevauchent : on les superpose en les unissant par une accolade.

Ces énoncés sont ceux de locuteurs qui parlent en même temps ; l'expérience montre qu'au-delà de trois interlocuteurs, ils sont très difficiles à percevoir. Ces chevauchements doivent être notés, car ils peuvent troubler le locuteur et provoquer des désordres dans l'énoncé, ou au contraire aider le locuteur qui prend appui sur eux.

Différences d'audition, signalées par une multi-transcription : /X, Y/.

De telles différences d'interprétation entre transcripneurs ou chez un même transcripneur sont fréquentes dans le cas d'intonation parenthétique, ou en position non-accentuée. Elles doivent être conservées parce que certaines se révéleront insolubles, et aussi parce qu'elles peuvent donner des indications sur les neutralisations dans la perception de certaines voyelles ou consonnes, ou de certaines séquences. Il est parfois possible de systématiser les multi-transcriptions et d'en tirer des enseignements réutilisables.

Quelque chose ou rien : / X, Ø/

On n'est pas sûr d'avoir entendu ; cela peut arriver, notamment pour des éléments phatiques d'approbation ou de questionnement qui sont parfois presque inaudibles.

Alternances orthographiques : il(s) chante(nt)

Cas particulier du phénomène précité, ainsi noté pour gagner de l'espace et du temps.

Appel de note : d'accord¹

Sont signalés en note les phénomènes dont on ne peut pas rendre compte par une transcription orthographique : prononciation, prosodie, mimique... On y placera en particulier les transcriptions phonétiques.

Conventions particulières**Allongement de voyelle : V:**

Symbole utilisé quand l'allongement est significatif, par rapport à l'usage habituel du locuteur.

Syllabation à droite de la consonne finale : quant nous viendrons [kātθ nu...]

Cette prononciation, qui n'est pas propre au parler méridional, ne doit pas être confondue avec l'hésitation.

Liaisons non grammaticales : aller à

Ces liaisons sont souvent liées à un parler cérémonieux : expression systématique de la marque ne de négation, généralisation de nous aux dépens de on, etc. (Il est proposé, pour la commodité typographique, de remplacer l'arc de cercle souscrit par un blanc souligné : aller_à).

Absence de liaison : un point entre deux mots qui devraient être liés : c'est-à lui.

Un nombre croissant de locuteurs se dispensent de certaines liaisons grammaticales.

Amorce de mot : marquée par le trait d'union : a-avec.

Les conventions ne concernent pas les phénomènes généraux, communs à l'ensemble des locuteurs, qui doivent être décrits en introduction : ainsi de la prononciation i de "ils" devant consonne ("i viennent"), usuelle depuis le XVII^e siècle, ou de la triple réalisation de "il y a" (trois syllabes il iy a, deux syllabes i(l) ya, une syllabe ya). De même pour les caractéristiques de la prononciation du locuteur dont on transcrit le discours : faits de nasalisation, aperture des voyelles, etc. Les notes en bas de page ne concernent que ce dont le lecteur doit être informé au moment même où il lit la transcription.

La transcription évoquée est une transcription minutieuse et précise ; elle a été conçue pour mettre en évidence des aspects du français parlé souvent négligés ou incorrectement décrits et analysés : les Français ont la particularité de mal entendre leur propre langue et il leur est difficile de la transcrire exactement. D'autre

part, il arrive que certains passages soient sémantiquement difficiles à comprendre hors situation et le transcripteur peut être incité à des reconstructions abusives (le cas risque de se présenter fréquemment pour un corpus africain). En d'autres circonstances, il peut n'être pas indispensable d'entrer dans tous les détails qui ont été mentionnés. La transcription doit être adaptée aux besoins : ce qui est convention particulière ici peut se révéler important ailleurs. La transcription est plus qu'une technique, elle engage une théorisation de la langue.

Commentaires

L'exposé de Madame Blanche-Benveniste suscite un nombre important de questions et de remarques sur différents points.

Recours au locuteur : On pourrait être tenté de recourir au locuteur pour trancher entre plusieurs interprétations de ce qui a été entendu. Le procédé est peu sûr, parce que le locuteur, en règle générale, déteste son propre discours et qu'il proposera plus probablement une correction qu'une précision. On peut cependant le consulter s'il s'agit d'un nom propre ou d'un nombre, ou d'une précision portant sur le contenu plutôt que sur la forme de l'énoncé. On justifie alors la demande par la compétence prêtée à l'interlocuteur qui se trouve ainsi placé en position de supériorité.

Liaisons grammaticales : La décision de ne marquer que les liaisons remarquables et les absences de liaison implique que l'on se soit mis d'accord sur les zones de liaison obligatoire. Pour le syntagme nominal, cette zone se situe à gauche du nom, jamais à droite : elle concerne les prédéterminants : articles, adjectifs : un_enfant, un petit_enfant, les_anciens_autres_enfants (mais les_enfants-anglais) ; on constate cependant une tendance récente à supprimer la liaison pour les adjectifs terminés par une consonne liquide : les_anciens_autres-enfants. Pour le syntagme verbal, la règle s'applique aux pronoms clitiques (atones) sujets ou compléments préposés à la forme verbale conjuguée, cette forme pouvant être celle de l'auxiliaire : ils_en_ont parlé, ils les_ont-attrapés ; elle s'applique aussi aux pronoms postposés : prends_en, dit-il. Les noms sujets ou compléments ne sont pas obligatoirement liés : les enfants-en_ont-attrapé, demander-aide et assistance. En principe les prépositions monosyllabiques entraînent la liaison : chez_un_ami, en_un_an, mais celle-ci est parfois omise. Enfin les locutions comportent la liaison : pied_à terre, Champs_Elysées, Ponts_et Chaussées (cf. dictionnaires). Ailleurs, l'absence de liaison ne provoque pas d'effet d'agrammaticalité. Il faut tenir compte de ce qu'un même locuteur peut disposer de plusieurs systèmes de liaison, selon les circonstances ou selon le type de discours qu'il choisit de tenir.

Les liaisons abusives sont signalées en note. Parmi celles-ci, la présence d'un z à l'intérieur du groupe nominal, là où rien dans le contexte ne le justifie : les machines

à laverzanglaises, les SudzAméricains, qu'est-ce que vous avez commezarbres ; il semble que nous allions vers un état où z apparaîtrait à tout point de jonction d'un syntagme nominal perçu comme pluriel. Un autre cas est celui où la consonne de liaison est suivie d'une pause : lez/enfants ; cf. P. Encrevé, La liaison avec et sans enchaînement - Phonologie tridimensionnelle et usages du français (Paris, Ed. du Seuil, 1988).

Transcription orthographique et transcription phonétique : Pour le traitement d'un corpus de français africain, le recours à la transcription phonétique s'imposera beaucoup plus souvent que s'il s'agissait d'un corpus "métropolitain". Utiliser la transcription orthographique équivaldrait, dans les cas douteux, à projeter l'appareil morphosyntaxique du français standard sur des énoncés dont la structure peut ressortir à une tout autre grammaire. Nous serons donc conduits à traiter certains énoncés selon les méthodes appliquées à l'étude d'une langue inconnue. On peut concevoir, dans la pratique, une double transcription : phonétique (objective) et orthographique (interprétative), ligne à ligne pour la recherche, page à page pour l'édition. Il est déconseillé en tout cas de truquer l'orthographe, le texte et le locuteur s'en trouvant irrémédiablement dévalorisés.

Ponctuation : Si la transcription doit fournir les matériaux d'une analyse syntaxique, il faut supprimer toute ponctuation, la moindre virgule préjugéant des conclusions à venir. Elle n'est jamais indispensable s'agissant d'une langue parlée qui dispose d'indications contextuelles, du jeu des pauses et de procédés de démarcation. Cependant beaucoup de corpus de langue parlée conservent les marques du discours rapporté (deux points, guillemets) et les points expressifs : interrogation et exclamation. On utilisera les majuscules pour les noms propres, mais non pour les débuts de phrase.

Déontologie : Il ne faut disposer qu'avec la plus grande prudence des enregistrements effectués ; le droit français est compliqué dans ce domaine et il protège efficacement les droits de l'individu. Il convient de remplacer les noms de personnes par des pseudonymes ou des désignations conventionnelles et de ne jamais publier des enregistrements de personnes privées sans l'autorisation de celles-ci.

Prosodie : C'est un domaine très important pour notre propos. L'expérience montre que le premier repérage, au sein d'un groupe de locuteurs, est prosodique. Nous ne pourrons guère nous dispenser de transcrire des faits de cet ordre. Nous aurons donc à demander conseil à un spécialiste sur les principes, les méthodes et les procédés de notation de l'intonation, de manière à unifier nos usages. Une autre solution serait de décrire, sous la rubrique "Phénomènes généraux", les différents schèmes intonatifs utilisés dans la région considérée. Il faudrait pour cela faire repérer par des informateurs les traits pertinents, les analyser et les décrire. C'est là un autre programme de recherche, difficile et hors de notre portée. Nous devons nous contenter d'établir l'importance du phénomène et de poser des jalons pour des études futures.

Problèmes d'écoute : Il a été constaté que le transcrip-teur est souvent décon-certé par ce qu'il entend : ou bien il ne comprend pas, ou bien il croit comprendre et il reconstruit. Or nous avons à écouter un discours africain. Celui-ci peut être difficilement intelligible pour le transcrip-teur français et parfaitement clair pour un Africain qui dispose d'un savoir culturel adéquat et de l'aptitude à saisir des indices (prosodiques, notamment) que nous ne percevons pas. Il serait utile par conséquent de faire établir ou du moins réviser les transcriptions par un transcrip-teur africain formé à cette tâche, c'est-à-dire acceptant de vérifier la conformité de la transcription au texte sans se sentir tenu de rectifier celui-ci.

Corpus écrit : On s'en tiendra à la reproduction du document, remis au format adopté pour le corpus oral, expurgé de ses noms propres et des indications pouvant donner lieu à litiges et accompagné d'un commentaire.

Conduite de l'enquête : L'enquête portera sur un grand nombre de sujets dans des situations analogues. Il serait utile également de suivre un petit nombre de locuteurs dans des situations diverses afin de mettre en lumière la variation : diversification en registres et modes d'utilisation de la norme endogène.

Scories de l'oralité : Il s'agit des hésitations, recherches de mots, corrections, redites, incomplétudes, reprises de phrases, anticipations, etc, fréquentes dans le langage parlé. Ces "imperfections", longtemps négligées, sont fécondes en enseigne-ments. Les "listes d'essai" de locuteurs en quête du mot propre permettent de reconstituer le cheminement lexical sous-jacent ; de même pour l'enrichissement progressif des modalités du verbe ("il travaillera", "il devra travailler", "il devra pouvoir travailler"). Sont également significatives les précautions qui entourent la dénomination. Les locuteurs passent un temps considérable à commenter leur propre production. Il est très possible que ces hésitations se manifestent de façon différente dans le discours africain en français. Il y aura lieu de se demander si les phénomènes qui y seront constatés ressortissent à l'oralité, aux difficultés de la communication en langue seconde ou à des procédés rhétoriques africains.

En résumé, il semble avéré que nous aurons souvent à procéder à une transcrip-tion phonétique (incluant des multi-transcriptions en cas d'incertitude) des données recueillies. Cependant la transcription "courante" sera orthographique, tous les morphèmes prononcés (et identifiés à coup sûr) et seulement ceux-là étant transcrits. Il serait possible, pour les formes isolées d'interprétation douteuse ("je préparé du riz" : préparer, préparé, préparais, prépare ?) de les noter phonétiquement entre crochets droits (je [prepare] du riz). Sur les questions d'intonation, il serait op-portun de consulter J. M. Lescutier, auteur d'un mémoire sur l'intonation et son enseignement (cf. BOFCAN 3, 1982) et aussi Madame M. Chr. Hazaël-Massieux (Université de Provence) qui travaille depuis longtemps sur l'intonation en français et en créole antillais : elle a probablement établi des conventions dont on pourrait voir si elles sont transposables dans notre champ de recherche. Il est indispensable de disposer de conventions communes autorisant la comparaison et l'édition. Il

serait souhaitable que les matériaux fussent recueillis hors de la présence de personnes étrangères aux activités où se développe l'interaction. L'enquêteur devrait donc, autant que possible, être africain, ce qui pose un problème épineux de rétribution. Cependant, on peut concevoir des situations où la présence d'un Européen n'est pas injustifiable. D'autre part, l'expérience montre que si on laisse se développer librement une discussion de groupe, la dynamique en est suffisante pour effacer en dix ou quinze minutes l'impact d'une présence étrangère. On devra donc s'efforcer de susciter, dans la mesure du possible, de telles situations et de telles discussions.

ORGANISATION DE LA RECHERCHE EN 1990-91

Objectifs

L'hypothèse de travail est qu'il y a en Afrique francophone appropriation du français par ses usagers africains.

Cette appropriation se manifeste, pour toutes les situations sociolinguistiques évoquées, dans le discours. Elle y est repérable au niveau de l'organisation du lexique, de l'énonciation (par exemple dans l'établissement des coordonnées spatiales) et de la structuration du discours (mise en forme, organisation et présentation de l'information).

En outre, là où le français est susceptible d'intervenir dans la communication interethnique, cette appropriation est également marquée par des particularités grammaticales dont l'interprétation varie selon qu'on peut ou non les mettre en relation avec une variété basilectale (opposition constatée entre la situation ivoirienne et la situation camerounaise).

Le discours africain doit être observé, enregistré et analysé ; un corpus doit être constitué selon les conventions adoptées et exploité. Cela implique que soient prises en compte, pour chaque enregistrement, les caractéristiques de l'interaction qui en a fourni la matière. L'observation portera plutôt sur les activités sociales où le français est susceptible d'apparaître que sur le comportement imputé à des catégories préétablies. La terminologie employée : "lettrés", "non-lettrés", etc, n'a valeur que de commodité et elle n'est aucunement discriminatoire.

L'autre volet de la recherche porte sur la conscience qu'ont, ou n'ont pas, les locuteurs africains de la spécificité de leur usage et sur la mesure dans laquelle ils en admettent, en revendiquent ou en récusent la légitimité. On utilisera pour déceler ces opinions des questionnaires, des tests, des entretiens et des documents (corpus écrit).

La collecte des enregistrements, l'administration du questionnaire et des tests, la conduite des entretiens seront effectuées par des enquêteurs, de préférence africains, habilités à participer aux activités sociales où le français est employé.

L'interprétation des données recueillies sera entourée des précautions méthodologiques qui ont été évoquées. Elle prendra en compte notamment la spécificité de l'univers conceptuel et socioculturel qui leur confère leur signification.

Equipes locales

Sont susceptibles de participer à la réalisation du programme :

- au Burkina-Faso :

Gisèle Prignitz	Université de Ouagadougou
André Batiana	Université de Ouagadougou
Claude Caïtucoli	Université de Ouagadougou
Youssouf Ouedraogo	Université de Ouagadougou
Paul-Sylvain Paré	Université de Ouagadougou
Dafrassi Jean-François Sanou	Université de Ouagadougou
Francis Gandon (sous réserve)	Université de Ouagadougou
Louis Millogo	Université de Ouagadougou
Yé Vinou	Université de Ouagadougou
Lucile Traoré (occasionnellement)	E. N. Ouagadougou

- au Cameroun :

Jeannine Gerbault	Université de Yaoundé
Emmanuel Chia	Université de Yaoundé
Jean-Marie Essono	Université de Yaoundé
Carole de Feral (en mission)	Université de Nice

- en Guinée :

Alpha Mamadou Diallo	Université de Conakry
Maurice Millimouno	Université de Conakry
Patrick Renaud (en mission)	Université de Paris III

- en R. C. A. :

Martine Wenezoui	I. L. A. Bangui
Georgette Deballe	Université de Bangui
Moïse Mamadou	Enseignement secondaire
Noël Ngoulo	I. L. A. Bangui
Philippe Poutignat (en mission)	C. N. R. S.

- au Sénégal :

Moussa Daff	Université de Dakar
Madické Diop	Université de Dakar
Nodou Ndiaye	Université de Dakar
Papa Alioune Ndao	Université de Dakar

- au Zaïre :

Claudette Dousset	Université de Paris III
Kazadi Ntole	C. E. L. T. A.
Mundeke	C. E. L. T. A.

Eyibite P.
 Nyembwe Ntita Tsh.
 Landa na Assana
 Sesep Nsial B.

C. E. L. T. A.
 C. E. L. T. A.
 Alliance Française
 I. N. S. P. Gombe

L'absence de J. M. Lescutier et de Madame S. Lafage, empêchés, et celle de A. Queffelec, retenu à Paris par la session d'agrégation en Lettres Modernes, n'ont pas permis de préciser la composition des équipes ivoirienne et congolaise : Y. Simard se rendra en mission à Abidjan au mois d'octobre 1990, et A. Queffelec à Brazzaville à une date encore non précisée.

Coordination

Le Centre d'Etude des Plurilinguismes jouera pendant toute la durée du programme le rôle de plaque tournante. Il recevra et diffusera l'information : brefs compte-rendus sur l'état des recherches en cours, rapports de missions, recensions d'articles et d'ouvrages, renseignements bibliographiques, documents, tirages à part ou articles inédits.

Il serait utile que chaque équipe produise pour la fin d'avril 1991 un rapport sur les résultats obtenus, accompagné d'annexes documentaires. Ces rapports permettront de préparer la réunion de juillet 1991.

Echéancier

Le contrat signé avec l'A. C. C. T. prévoit la mise à disposition de la subvention accordée pour 1990-91 en trois versements, ce qui oblige à échelonner les dépenses, de juillet 1990 à janvier ou février 1991.

Il subordonne d'autre part les deux derniers versements à la production de deux rapports, l'un à l'automne sur les résultats des enquêtes préliminaires et sur la méthodologie de la recherche, l'autre à la fin de l'année, consistant en la présentation de corpus.

Le premier rapport sera fondé sur les résultats de la présente session. L'autre pose un problème. Etant donné la date tardive de la signature du contrat (mai 1991), celle plus tardive encore du premier versement et les obligations administratives auxquelles sont soumis les participants en poste en Afrique, il est exclu de fournir à la date indiquée des corpus complets. En revanche, il sera possible de proposer un rapport sur les principes d'établissement des corpus et sur les conventions de transcription que nous venons d'arrêter, appuyés par des extraits de corpus

existants ou en voie de constitution. Il est donc demandé à chacun des participants au séminaire de fournir avant la fin du mois d'octobre dix pages de corpus établis selon les principes et les normes en question.

Séminaire 1991

Il aura lieu à la Baume-lès-Aix les 7 et 8 juillet 1991 (seules dates encore disponibles le 9 juillet 1990). La parole sera alors aux didacticiens qui auront à développer les implications pédagogiques des résultats de l'enquête sur la norme endogène.

Il conviendrait de prendre contact, durant la prochaine année universitaire, avec les institutions et les personnes engagées dans la réforme ou la préparation des programmes scolaires. C'est sur place qu'il faudra juger de l'opportunité de prendre langue avec telle ou telle des autorités compétentes, en soulignant que le projet n'est pas issu d'une initiative individuelle, mais répond à un appel d'offres de l'A. C. C. T. lancé par cette agence à la demande des Chefs d'Etats africains (3ème sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements, Dakar, mai 1989).

L'ordre du jour du prochain séminaire pourrait comporter les points suivants :

- bilan des résultats obtenus ;
- leurs implications pédagogiques (image de la norme ; pratique des enseignants et des élèves) ;
- réflexion sur l'opportunité et sur les moyens d'inclure dans les normes d'enseignement, jusqu'ici fondées sur l'écrit littéraire, la référence à un usage local et oral ;
- édition du corpus de français africain, en liaison avec celle que projette le G. A. R. S.

ANNEXE

Liste des participants au séminaire :

Claire BLANCHE-BENVENISTE - Université de Provence, Aix-en-Provence.

Moussa DAFF - Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

Birahim DIAKHOUMPA - Université de Provence, Aix-en-Provence.

Claudette DOUSSET, Université Paris III.

Pierre DUMONT - Université Paul-Valéry, Montpellier.

Carole DE FERAL - IDERIC, Université de Nice.

Jeannine GERBAULT - Université de Yaoundé.

Katia LEVY - Université de Provence, Aix-en-Provence.

Gabriel MANESSY - IDERIC, Université de Nice.

Philippe POUTIGNAT, CNRS-IDERIC, Université de Nice.

Gisèle PRIGNITZ - Université de Ouagadougou.

Patrick RENAUD, Université de Paris III.

Yves SIMARD - Université de Franche-Comté, Besançon.

Martine WENEZOUÏ - Institut de Linguistique Appliquée, Bangui.

N'ont pu prendre part au séminaire :

Suzanne LAFAGE - Université de Paris III.

Jean-William LAPIERRE - IDERIC, Université de Nice.

Jean-Marie LESCUTIER - Ecole Normale Supérieure, Abidjan.

Ambroise QUEFFELEC - Université de Provence, Aix-en-Provence.

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	1
CADRES SOCIOLINGUISTIQUES	2
Le Zaïre (C. Dousset)	3
Le Cameroun (P. Renaud)	4
La République Centrafricaine (M. Wenezoui)	6
Le Burkina-Faso (G. Prignitz)	6
La Côte d'Ivoire (Y. Simard)	7
Le Sénégal (M. Daff et P. Dumont)	9
DONNEES LINGUISTIQUES	11
Exposé	11
Commentaires	12
PERSPECTIVES PSYCHOSOCIALES	16
Exposé de Ph. Poutignat	16
Commentaires	16
METHODES D'INVESTIGATION	21
CORPUS	25
Exposé de Cl. Blanche-Benveniste	25
Commentaires	28

ORGANISATION DE LA RECHERCHE EN 1990-91	32
Objectifs	32
Equipes locales	33
Coordination	34
Echéancier	34
Séminaire 1991	35
 ANNEXE : Liste des participants	 36

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE
SECTION LETTRES
100, Bd Herriot
06200 NICE